

Waterloo, Quebec, Canada,

Le 26 mai 2025,

**COMMISSION CANADIENNE DES DROITS DE LA PERSONNE**

**À L'ATTENTION DU COMISSAIRE À L'ACCESSIBILITÉ,**

**PLAN SUR L'ACCESSIBILITÉ.**

**MICHAEL DUFF INC.**

**RAPPORT D'ÉTAPE;**

**CONSULTATIONS;**

EN DATE D'AUJOURD'HUI NOUS POURSUIVONS NOS CONSULTATIONS AVEC LE MILIEU EN CE QUI CONCERNE LA MAJORITÉ DES DIFFÉRENTS DOMAINES D'ANALYSE.

**FORMATIONS;**

TOUS NOS EMPLOYÉ(E)S ONT REÇU LES DÉTAILS CONCERNANT LA LOI CANADIENNE SUR L'ACCESSIBILITÉ AINSI QUE LES DÉTAILS DE NOTRE PLAN D'ACTION.

**BUDGET;**

UN MANQUE DE MAIN D'ŒUVRE ET DES RESTRICTIONS BUDGÉTAIRE LIÉS À UNE CERTAINE CONJONCTURE DANS NOTRE DOMAINE D'ACTIVITÉ AINSI QU'UNE DEMANDE INEXISTANTE DU MILIEU CONCERNANT NOS OFFRES D'EMPLOIS NOUS ONT OBLIGÉ À RÉDUIRE ET À LIMITÉ LE TEMPS CONSACRÉ AU DOSSIER DE LA LOI CANADIENNE SUR L'ACCESSIBILITÉ AVEC POUR EFFET DES DÉLAIS PLUS LONG DANS NOS ANALYSE ET L'ÉTABLISSEMENT DE NOS STRATÉGIE.

**RÉALISATIONS;**

APRÈS L'ANALYSE DE NOS INSTALLATIONS PHYSIQUE UNE RAMPE D'ACCÈS POUR PERSONNE À MOBILITÉ RÉDUITE À ÉTÉ AMÉNAGÉE À L'ENTRÉ PRINCIPALE DE NOS INSTALLATIONS.